



Maire	D.G.

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 21 décembre 2017 à 9 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

### PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 9 heures.

### 2. Confirmation de la convocation

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2017-12-296** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget triennal
5. Adoption du budget 2018
6. Période de questions
7. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

### 4. ADOPTION DU BUDGET TRIENNAL

**CONSIDÉRANT QUE** le budget triennal d'immobilisation pour l'année 2018 est établi à 140,340\$;

**2017-12-297** Il est proposé par madame Lise Rousseau  
appuyé par monsieur Michael Sudlow  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le budget triennal d'immobilisation pour 2018 de 140,340\$.

**ADOPTÉE**

### 5. ADOPTION DU BUDGET 2018

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité adopte un budget balancé pour l'année 2018 de 1,566,607\$;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus et les dépenses sont établis tel que suivant :



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### BUDGET 2018 - ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

#### Revenus

Taxe foncière	930,251\$
Taxe déchets	99,035\$
Transferts	377,486\$
Services rendus	28,856\$
Autres revenus	130,979\$
	<b>1,566,607\$</b>

#### Charges

Administration générale	323,458\$
Sécurité publique	326,148\$
Voirie	516,738\$
Environnement et hygiène du milieu	154,056\$
Aménagement, urbanisme et développement	84,958\$
Loisirs et culture	43,790\$
Frais de financement	100\$
	<b>1,449,248\$</b>

**Excédent (déficit) avant conciliation  
à des fins fiscales** **117,359\$**

#### Conciliation à des fins fiscales

Activités d'investissement	-180,506\$
Réserve financières et fonds réservés	0\$
Remboursement au fonds de roulement	-44,042\$
Paiement par fonds de roulement	3,488\$
Surplus accumulé affecté	103,701\$
	<b>-117,359\$</b>

**EXCÉDENT (DÉFICIT) NET** **0\$**

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de la taxe foncière est établi à 0,4252\$ et que le taux de la taxe des matières résiduelles est établi à 169.29\$;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion pour l'adoption du Règlement intitulé « Règlement n° 2018.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018 » sera donné et le règlement sera présenté à la prochaine séance extraordinaire du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement n° 2018.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2018 sera présenté pour adoption à la prochaine séance ordinaire du conseil en janvier 2018;

**2017-12-298** **Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Michael Sudlow  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil adopte le budget 2018 au montant de 1,566,607\$.

**ADOPTÉE**

#### 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'était présente dans la salle donc aucune question n'a été posée.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

**2017-12-299**

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 9 heures 5 minutes.

---

Richard Violette  
Maire

---

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*